

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt, le dix juillet à vingt heures zéro minute, le conseil municipal de la Commune de QUÉVERT étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe LANDURE, Maire de QUÉVERT.

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 18

Nombre de suffrages exprimés : 27

Date de convocation : 03/07/2020

Date de publication : 15/07/2020

PRÉSENTS : Mmes et MM Philippe LANDURÉ, Michel ROLLAND, Sophie CHEVALIER, Francis ADNOT, Sylvie LESNÉ, Olivier FOUCRAS, Marie-Laure MICHEL, Joseph BRAULT, Yannick LUCAS, Didier LESAICHERRE, Christophe LECLERC, Maryam ABOU-MERHI, Julien CHAILLOU, Dimitri GÉA, Jean-Luc ALLORY, Anne CHARRE, Jean-Yves ANGER

ABSENTS EXCUSES : Catherine DENIEL (pouvoir à Marie-Laure MICHEL), Mélanie RIO (pouvoir à Sophie CHEVALIER), Nathalie BONNOUVRIER (pouvoir à Francis ADNOT), Valérie BRUGALAY (pouvoir à Christophe LECLERC), Arnaud AUBAULT (pouvoir à Sylvie LESNÉ), Mélanie DEQUÉ (pouvoir à Philippe LANDURÉ), Brigitte JUGUE-FOURNET (pouvoir à Anne CHARRÉ), Antoine DEGUEN (pouvoir à Julien CHAILLOU), Sylvie MEUNIER (pouvoir à Jean-Luc ALLORY)

ABSENT :

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Jean-Yves ANGER

Ouverture de la séance à 17h30.

Approbation du PV de la séance du 1er juillet 2020 à l'**UNANIMITÉ**.

AFFAIRE N°1 : ÉLECTIONS SÉNATORIALES : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLÉANTS

Rapporteur : Philippe LANDURE

Le décret du 29 juin 2020 portant convocation des collègues électoraux pour l'élection des sénateurs fixe au dimanche 27 septembre 2020 l'élection des sénateurs et convoque les conseils municipaux le vendredi 10 juillet 2020 pour procéder à la désignation de leurs délégués et suppléants qui constitueront le collège électoral chargé de procéder à l'élection des sénateurs.

En septembre 2020 sera organisé le renouvellement de la série 2, soit 172 sénateurs (hors français établis hors de France) à laquelle appartient le département des Côtes d'Armor. Les trois sénateurs costarmoricains seront élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle.

Il est rappelé que, tous les trois ans, les sénateurs sont renouvelés par "série" pour six ans, par un collège de grands électeurs composés essentiellement de conseillers municipaux.

15 délégués sont à désigner dans les conseils de 27 et 29 membres. Des suppléants sont élus dans toutes les communes et seront appelés à remplacer les délégués en cas de refus, de décès, de perte de droits civiques et politiques, d'empêchement ou de cessation des fonctions de conseiller municipal. Pour QUEVERT, le nombre de suppléants à désigner est de 5.

Les délégués et leurs suppléants sont élus simultanément par les conseillers municipaux sur une même liste, paritaire, suivant le système de la représentation proportionnelle.

Les candidats sont proclamés élus dans l'ordre de présentation de la liste telle qu'elle a été déposée auprès du Maire. Les premiers élus étant délégués et les suivants suppléants.

M. Jean-Yves ANGER est désigné secrétaire de séance
Mmes et MM. Philippe LANDURÉ, Marie-Laure MICHEL, Joseph BRAULT, Julien CHAILLOU et Dimitri GÉA constituent le bureau électoral.

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code électoral,

VU la constitution du bureau électoral,

CONSIDERANT la nécessité de procéder publiquement à la désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs,

CONSIDERANT que trois listes ont été présentées,

CONSIDERANT le bon déroulement du scrutin secret,

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de bulletins contenus dans l'urne : 27

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 27

La liste « Quévert ensemble » a obtenu 21 voix.

La liste « Unis pour l'avenir de Quévert » a obtenu 5 voix

La liste « A l'écoute de Quévert » a obtenu 1 voix

La liste « Quévert ensemble » obtient donc le nombre de 12 délégués titulaires et 4 délégués suppléants
La liste « Unis pour l'avenir de Quévert » obtient le nombre de 3 délégués titulaires et 1 délégué suppléant.

La liste « A l'écoute de Quévert » n'obtient pas de délégués.

Compte tenu des résultats, le Conseil municipal,

ELIT les délégués et suppléants en vue des élections sénatoriales suivants :

Délégués titulaires :

1. Philippe LANDURÉ
2. Catherine DENIEL
3. Michel ROLLAND
4. Sophie CHEVALIER
5. Francis ADNOT
6. Sylvie LESNÉ
7. Olivier FOUCRAS
8. Maryam ABOU-MERHI
9. Yannick LUCAS
10. Marie-Laure MICHEL
11. Didier LESAICHERRE
12. Nathalie BONNOUVRIER
13. Brigitte JUGUE-FOURNET
14. Jean-Luc ALLORY
15. Anne CHARRE

Délégués suppléants :

1. Joseph BRAULT
2. Mélanie RIO
3. Christophe LECLERC
4. Françoise LEOST-TREMEL
5. Jean-Yves ANGER

PRECISE que les délégués et suppléants absents mais élus ont été informés.

AFFAIRE N° 2 : COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Rapporteur : Philippe LANDURE

Monsieur le Maire expose le courrier de la Direction Générale des Impôts de Saint Briec, demandant de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs.

La commission, outre le Maire qui en assure la présidence, comprend huit commissaires dans les communes de plus de 2 000 habitants.

Les huit commissaires titulaires ainsi que les huit commissaires suppléants sont désignés par le directeur des services fiscaux sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le conseil municipal.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1650-1,

Considérant la nécessité d'instituer une commission communale des impôts directs,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

A L'UNANIMITE

PROPOSE des commissaires et leurs suppléants pour siéger à la commission communale des impôts directs comme suit :

Commissaires titulaires	Commissaires suppléants
ADNOT Francis, 8 rue de la Bézardais, directeur technique en bâtiments, adjoint à l'urbanisme	BONNOUVRIER Nathalie, La Fosse, chargée de relations professionnelles, élue de la commission urbanisme
DENIEL Catherine, 18 Résidence Le Chêne, chargée de recouvrement contentieux	AUBAULT Arnaud, 13 Résidence Le Bocage, technicien de maintenance, élu de la commission urbanisme
RIO Mélanie, 5 Résidence La Pierre Blanche, sans profession, élue de la commission urbanisme	GEA Dimitri, 5 impasse de la petite Etoulette, responsable chantier Enedis, élu de la commission urbanisme
CHARRE Anne, 2 Le Bois Riou, gérante de gîtes, élue de la commission urbanisme	GUERIN Stéphane, 2 impasse du Pont des Bretz, électricien
FAUCHE Marie-Odile, 24 rue Sainte-Anne, retraitée, ancien maire de Quévert	THIEULIN Valérie, 56 Les Brets, assistante maternelle
MARTIN Martine, 7 Résidence La Lande du Mitan, retraitée de la Police Nationale	SEGUY Nicolas, La Ville Pierre, inspecteur des Finances Publiques
YGER Eric, 9 Résidence Les Merisiers, retraité de la Gendarmerie Nationale	LECRUBIER Jacky, 11, résidence Le Bois Joly, retraité
MOUSSEAU Louis, 9, rue du val, retraité	LEBARBIER Philippe, 8, impasse de la vallée, chef d'antenne Département
LEMASSON Charlotte, 13 Résidence Les Chevaliers, responsable clientèle	URVOY Yolande 7, rue des frères L'Hermitte - retraitée
FUSCO Philippe, 14 rue de l'égalité, retraité	BODIN Sophie, 8 ter rue de la Bézardais, auxiliaire de vie
QUIDU Philippe, 16, Résidence Le Balcon du Val, géomètre	BUET Serge, Les Piffaudais, agriculteur
THERACHE Jean-Luc, La Fosse, agriculteur	ROBERT Alain, 5 rue des Mésanges, retraité
LEON Joël, rue Auguste Pavie, chef d'entreprise	LAINÉ Philippe, 20 route de Corseul, technicien
SALLARD Martine, 4 la Coudrais, retraitée	ROBILLARD Céline, 6, résidence Les Chevaliers, directrice d'école
BEDFER Serge, 12 rue du Bosquet, technicien	TARDIF Gérard, 20 rue de la Violette, gérant de société
	ZACHARIE Bertrand, 2 L'Auviais, menuisier
<u>Commissaires titulaires hors commune</u>	<u>Commissaires suppléants hors commune</u>
M. BOURGAULT Jean-Pierre 2 Allée des Pléiades DINAN, Gynécologue	

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h30.

Le secrétaire de séance,

Jean-Yves ANGER

